

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22 novembre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021

2021 DCPA 11 Travaux de construction d'un collège situé dans le lotissement Saussure Paris (17^{ème})-
Indemnisation de la société BALAS suite à l'allongement du chantier.

M. Jacques BAUDRIER, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 2 novembre 2021 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le paiement à la société BALAS l'indemnisation de l'allongement du chantier dans le cadre de l'opération de travaux de construction d'un collège situé dans le lotissement Saussure à Paris (17^{ème}).

Vu l'avis du Conseil du 17^e arrondissement en sa séance du 2 novembre 2021 ;

Sur le rapport présenté par M. Jacques Baudrier au nom de la 5^{ème} Commission,

Délibère :

- Article 1 : Est approuvé le principe d'indemnisation de la société BALAS au titre de l'allongement du chantier dans le cadre de l'opération de travaux de construction d'un collège situé dans le lotissement Saussure à Paris (17^{ème}) ;
- Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer le contrat de transaction correspondant, dont le texte est joint à la présente délibération ;
- Article 3 : Les dépenses d'un montant total de 297 845,46 € seront imputées sur le budget de la Ville de Paris, exercice 2021, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO